



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#5 - 18 MARS 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir, et sur les actualités du plan de relance.

A noter : Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, organise le 23 mars prochain un « **Forum des territoires en transition.** » Les collectivités déjà engagées dans une démarche de transition écologique (CRTE, CTE, TEPCV, TEPOS, PCAET, TEN...), et celles qui souhaitent s'y engager, sont invitées à prendre part à cette journée de réflexion. En visioconférence, vous pourrez découvrir un salon virtuel dédié à la transition des territoires (ateliers, stands, auditorium et galerie).

→ [Voir le programme](#)

→ [Je m'inscris !](#)

[Appel à manifestation d'intérêt] Le Volontariat Territorial en Administration, comment ça marche ?



Le VTA, à quoi ça sert ?

Les collectivités territoriales rurales manquent parfois de moyen pour mener à bien leurs projets ou pour suivre la mise en place de certaines politiques publiques. Pour répondre à cet enjeu, le volontariat territorial en administration (VTA) vise à favoriser le recrutement de jeunes diplômés pour renforcer les capacités en ingénierie des collectivités territoriales rurales. Les collectivités intéressées doivent manifester leur intérêt. Elles pourront embaucher un jeune diplômé justifiant d'un bac +2 âgé entre 18 et 30 ans.

Quelles missions peut-on confier à un VTA ?

Le jeune volontaire a vocation à pallier les insuffisances dans le dispositif d'une ou plusieurs communes. Il pourra par exemple être chargé de la veille juridique de la commune. Il pourra également suivre l'évolution des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ou du programme « petite ville de demain ».

Comment l'État soutient-il la démarche ?

L'État versera une subvention aux collectivités embauchant un jeune dans le cadre du Volontariat Territorial en Administration. Cette subvention, versée trois mois après l'embauche du jeune diplômé, s'élève à 15 000 euros par jeune. En France, ce sont 800 jeunes qui pourront bénéficier de ce programme. La crise de la COVID-19 a fragilisé l'entrée sur le marché du travail des jeunes. Grâce au VTA, ils pourront justifier d'une expérience concrète auprès d'une collectivité. La durée de leur contrat sera comprise entre 12 et 18 mois.

Le programme est géré l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui accompagne les collectivités dans la rédaction d'une fiche de poste, offre des formations pour les jeunes recrues et organise des journées pour renforcer la cohésion entre les volontaires.

Qui est éligible pour recruter un VTA ?

Les jeunes volontaires peuvent être recrutés par une commune, un EPCI, un syndicat mixte ouvert ou fermé, une association, un groupement d'intérêt public ou encore un pôle d'équilibre territorial et

rural (PETR). Si le jeune diplômé n'est pas recruté directement par une collectivité territoriale, les structures doivent exercer une mission pour des collectivités territoriales (une association d'élus ruraux par exemple).

Je veux recruter un VTA, comment faire ?

Les missions doivent être définies par l'organisme candidat et être transmises à l'ANCT. Pour faire valider les missions confiées à la nouvelle recrue vous pouvez d'ores et déjà contacter l'ANCT à [cette adresse](#). Dans les semaines à venir une plateforme destinée aux jeunes regroupera toutes les fiches de poste validées par l'ANCT. Les premières candidatures et embauches pourront s'effectuer dans le courant du mois d'avril.

Pour en savoir plus : Retrouvez [ici](#) toutes les informations fournies sur le site de l'ANCT.

Prolongation jusqu'au 15 avril des appels à projets « Alimentation locale et solidaire » et de l'appel à projets « Jardins partagés ou collectifs »

Afin de permettre à toutes les communes intéressées de déposer un dossier, le Préfet de l'Eure a décidé de prolonger d'un mois les appels à projets départementaux sur l'alimentation, décrits ci-dessous.

- Appel à projets « [Alimentation locale et solidaire](#) »



Pour permettre à chaque Français, et notamment aux plus précaires, d'accéder à des produits frais et locaux, le Gouvernement soutient le développement de structures proposant une telle offre. Ouvert depuis le 15 février, un appel à projets départemental vise à subventionner les projets portés par des producteurs, des associations, des entreprises et des collectivités visant à structurer l'approvisionnement en produits locaux, et à les mettre à disposition de la population, et notamment des personnes isolées ou modestes.

L'objectif : couvrir l'Eure d'épicerie sociale et solidaire, fixes ou ambulantes, de "drives fermiers", de

marchés de producteurs ou encore proposer aux habitants des paniers de produits locaux. Les équipements collectifs de conditionnement ou de transformation des produits frais et locaux, en vue d'une distribution aux associations caritatives, seront aussi soutenus.

Pour qui : Producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires, communes et intercommunalités

Pour en savoir plus : Rendez-vous [ici](#)

Pour déposer une candidature : la demande de subvention est à déposer auprès de la DDTM de l'Eure, Service Économie agricole et Territoires Ruraux avant le 15 avril 2021. Le dossier, et les questions, sont à envoyer à l'adresse ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr, en précisant dans l'objet du mail « Plan de relance – AAP 2021 – alimentation locale et solidaire »

- Appel à projets « [Jardins partagés ou collectifs](#) »



Nourrir les villes avec des produits de qualité issus de circuits courts : telles sont les attentes de nos concitoyens. De nombreuses communes en France ont d'ores et déjà mis en place des jardins collectifs. En plus de permettre l'essor de l'agriculture urbaine, ces jardins permettent aux habitants des communes urbaines et péri-urbaines de pratiquer le jardinage, de produire leurs légumes et de retrouver dans un nouveau lieu de vie sociale et culturelle.

Pour favoriser l'essor de ces espaces, le Gouvernement a choisi d'allouer 17 millions d'euros du plan de relance au soutien de ces espaces. L'objectif est de favoriser l'accès du plus grand nombre à ces jardins, et en particulier pour les populations les plus démunies.

Pour qui : associations, collectivités territoriales (et leurs groupements), bailleurs sociaux

Pour en savoir plus : Rendez-vous [ici](#)

Pour déposer une candidature : le dossier est à déposer auprès de la DDTM de l'Eure, service Économie agricole et Territoires Ruraux avant le 15 avril 2021. Le dossier, et les questions, sont à envoyer à

l'adresse ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr, en précisant dans l'objet du mail « Plan de relance – AAP 2021 – Jardins partagés ou collectifs »

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- **Appel à projets « [Restauration écologique](#) »**

- Ce projet vise à soutenir les organismes qui ont vocation à se porter maîtres d'ouvrage pour réaliser des chantiers d'adaptation et de restauration écologique sur le territoire normand. Les opérations éligibles sont des travaux de restauration des milieux, des travaux sur le domaine public fluvial et des travaux de restauration des milieux marins et littoraux.
- Pour : les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats intercommunaux, les associations, les entreprises, l'État et ses établissements publics.
- Calendrier : le dossier de candidature est à télécharger sur [le site de la DREAL Normandie](#). Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **16 avril 2021**.
- Pour en savoir plus : vous pouvez adresser vos questions à la DREAL Normandie sur [cette adresse](#).

- **Appel à projets « [Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires](#) »**

- Cette mesure vise à appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur l'équipement des écoles d'un socle numérique de base et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques..
- Pour : communes, EPCI
- Calendrier : dépôt des dossiers en ligne [ici](#) avant le **31 mars 2021**

- **Appel à projets « [Rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs par l'Agence nationale du Sport](#) »**

- Cette mesure de France Relance consiste à subventionner les projets de rénovation d'équipements sportifs (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.) permettant ainsi un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale.

- Pour qui : les collectivités et leur groupement
- Calendrier : manifestez-vous auprès de l'Agence Nationale du Sport à [cette adresse](#) avant le 1er avril 2021

Pour les entreprises...

- **Appel à projets « [Soutien à l'investissement et la modernisation dans les secteurs stratégiques de l'industrie](#) »**

- Cet appel à projets cible des projets de modernisation, d'investissement, de relocalisation de la production. Il concerne également des projets transformation de l'outil de production pour les entreprises relevant d'un secteur stratégique (automobile, agroalimentaire, intrants essentiels de l'industrie, électronique...).
- Pour : les acteurs industriels avec un projet d'investissement dans un secteurs stratégiques dont la liste est fournie [ici](#).
- Calendrier : candidatez sur [le site de BPI France](#) jusqu'au 1 juin 2021.

- **Appel à projets « [Décarbonation de l'industrie](#) »**

- Cette mesure soutient les entreprises du secteur de l'industrie souhaitant investir dans la décarbonation de leur outil de production ou souhaitant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Seuls les projets supérieurs à 3 millions d'euros sont éligibles.
- Pour : entreprises ; toute personne morale privée se positionnant comme maître d'ouvrage.
- Calendrier : le dossier complet de candidature est à envoyer sur [la plateforme de l'ADEME](#) avant le 17 mai 2021. Adressez vos questions sur [cette adresse mail](#).

- **Appel à projets « [Objectif Recyclage PLASTiques](#) »**

- Cet appel à projets vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées dans le processus de production des entreprises utilisant du plastique vierge et transformant de la matière première en produits.
- Pour : petites, moyennes et grandes entreprises.
- Calendrier : Pour soumettre votre projet, candidatez sur [le site de l'ADEME](#) jusqu'au 1 juillet 2021.

- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#)
- France Relance a six mois ! Pour tout connaître de ce premier bilan semestriel dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à [cette adresse](#)
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet.eure](https://www.facebook.com/prefet.eure)

Twitter : [@Prefet27](https://twitter.com/Prefet27)

Instagram : [prefet27](https://www.instagram.com/prefet27)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](https://www.linkedin.com/fr-fr/company/prefecture-de-l-eure)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.